



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 28525

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de réforme concernant la fiscalité des monuments historiques. Il indique que la politique actuelle d'encouragement à la restauration du patrimoine, composée d'aides fiscales directes et de sensibilisation du public, a permis la sauvegarde d'un grand nombre d'édifices historiques, notamment en Maine-et-Loire. Les professionnels concernés par la restauration du patrimoine craignent que le projet de plafonnement ou de suppression de ces avantages fiscaux entraîne l'altération de certains monuments voire leur fermeture, ainsi que la perte de nombreux savoir-faire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à la politique de préservation du patrimoine.

Texte de la réponse

Conformément à la loi de finances pour 2008, le Gouvernement a remis au Parlement un rapport évaluant l'utilisation et l'impact économique et social des dispositions permettant à des contribuables de réduire leur impôt sur le revenu sans limitation de montant. A ce titre, l'Inspection générale des finances a examiné le régime fiscal des monuments historiques instauré par la loi du 23 décembre 1964. Le rapport rappelle que ce dispositif a une réelle efficacité et permet de financer des politiques publiques dont l'utilité pour la collectivité n'est pas contestable. Le régime d'aide à la rénovation du patrimoine est indispensable à la conservation et à la mise en valeur des édifices privés. Il évite également que ce patrimoine ne soit massivement mis en vente. De plus, les opérations de restauration des monuments historiques sont essentielles à l'attractivité touristique et au développement économique de régions entières. Elles permettent en effet de soutenir l'activité d'entreprises très qualifiées réparties sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28525

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6463

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7326